

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la FFSc

Vendredi 1^{er} mai 2015

Présents ou représentés :

Les membres du Bureau Directeur, les Présidents des Comites Régionaux, les Présidents des Directions Nationales, les Présidents de la Commission Logistique et du Comité d'Ethique.

Absents excusés :

Les présidents de comité de : Aquitaine, Bretagne, Côte d'Azur, Flandres, Normandie
Daniel GUEDON, Julien DELAIRE, membres du Bureau.

La séance est ouverte à 11h00 par Jacques LACHKAR, Président de la FFSc.

I – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR (Jacques LACHKAR)

Le Règlement Intérieur applicable actuellement est celui approuvé par l'Assemblée Générale en 2010.

Le « Règlement Intérieur en vigueur au 1^{er} novembre 2014 » qu'on trouve sur le site de la FFSc n'a pas encore été approuvé officiellement, bien que débattu et approuvé (à des modifications de détail près) lors du Conseil d'Administration du 10 mai 2014.

Ce texte n'a pas été voté à l'AG 2014, puisque l'AGE réformant les statuts a accepté la modification de l'article 11 (avant la réforme, le RI est voté par AG ; après la réforme, le RI est voté par le CA), juste avant de passer à l'ordre du jour relatif au RI, devenu informatif au lieu de décisionnel. Le CA doit donc formellement valider ce texte afin qu'il soit applicable.

Conformément à ce qui a été dit lors de l'AG 2014, il sera proposé à une AGE en 2015 de transférer du RI vers les statuts le texte définissant le rapport des droits de vote présidents de club / présidents de comité pour l'élection du Bureau Directeur.

Validation du Règlement intérieur approuvée à l'unanimité

II - CALENDRIER (Jacques LACHKAR)

Calendrier de l'année 2015-2016. :

II.1 - Phase 2 le 13 décembre 2015

Cette date pose des problèmes car c'est le 2^e tour des élections régionales : de nombreuses salles ne sont plus disponibles pendant les élections et certains joueurs sont aussi des conseillers municipaux, ils participent au bon déroulement des élections et ne pourront donc pas jouer ; mais la date est maintenue, car il n'y a pas d'autre possibilité au vu du calendrier, et de plus les salles sont déjà réservées (et confirmées) dans de nombreux comités. Il sera possible de compenser en ouvrant plus de centres plus petits, à condition que la qualité des conditions de jeu et d'arbitrage soit conservée.

II.2 - Qualifications interclubs :

La date habituelle (dernier dimanche de mars) est avancée d'une semaine (dimanche 20 mars) du fait du week-end de Pâques la semaine suivante.

Agnès RIVES (Présidente Comité Auvergne) fait remarquer que cette qualification fait suite à une semaine fédérale de simultanés, ce qui pose des problèmes aux joueurs qui participent à des séjours organisés hors de leurs clubs ou comités.

Cette remarque est prise en compte, mais il n'y a pas de possibilité de faire différemment ; de plus ce problème ne concerne que l'année 2016.

La première partie commencera à 10h et non 10h30 (disposition qui sera maintenue les années suivantes).

II.3 - Lieu Finale Interclubs 2016 :

Cette finale ne pourra pas se faire à BRON, d'où la recherche d'un lieu ; toutes les candidatures sont les bienvenues (*nous sommes en attente d'une réponse de Tournefeuille*).

II.4 - Info Championnat du Monde 2019 :

Biarritz fait une proposition financière très intéressante face à une mise en concurrence potentielle.

La candidature de BIARRITZ est retenue à l'unanimité. Les dates retenues sont du 17 au 24 août 2019.

Jacques LACHKAR, qui a travaillé sur ce dossier avec Chantal de ROZIERES, se porte volontaire pour mener à bien ce projet le moment venu.

II.5 - Candidatures pour compétitions 2017 :

Championnat de France Individuel : pourrait se faire à ANGERS, **mais** au cours du weekend de Pentecôte (3 et 4 juin 2017), et non à Pâques comme les années précédentes, le Parc des Expositions n'étant pas disponible.

Aucune objection à cette proposition (*confirmée depuis*).

Championnat de France Interclubs : il n'y a pas encore de candidature...

II.6 - Championnat de France scolaire :

Se déroulera du 15 au 18 avril 2016 (semaine de vacances commune à toutes les zones). Le lieu reste à déterminer : IDF ou Franche Comté.

II.7 - Championnat du Monde 2016 :

Il se déroulera à Agadir du 21 au 28 juillet 2016. Si des problèmes politiques survenaient d'ici là, la FISF annulerait le championnat et ne proposerait pas d'autre lieu pour 2016.

II.8 - Championnat de France classique :

Aura lieu au cours du week-end de Pâques (26 et 27 mars 2016), dans le Comité Midi-Pyrénées.

Serge DELHOM (Président Comité Midi-Py) pose la question du partage des bénéfices éventuels entre la FFSc et le comité organisateur de chacune des finales : championnat de France individuel, championnat de France Interclubs, championnat de France scolaire, championnat de France classique.

Jean-Guy MAUDET -Président du Comité Pays de la Loire- demande si on connaît le montant des bénéfices ; il lui est répondu que généralement, il y en a peu, sauf si les salles sont gratuites.

La règle proposée est de partager les bénéfices par moitié (entre la FFSc et le comité organisateur), le déficit éventuel étant à la charge de la FFSc. Serge demande qu'on convienne que la FFSc verse un forfait de 500 € au comité organisateur, et partage les bénéfices s'ils sont supérieurs à ce forfait.

En résumé :

- en cas de déficit ou de bénéfice inférieur à 1000 € : la FFSc verse 500 € au comité organisateur.
- en cas de bénéfice supérieur à 1000 € : ce bénéfice est partagé par moitiés entre la FFSc et le comité organisateur.

Le résultat financier est celui de la finale proprement dite, sans prise en compte des revenus issus d'éventuelles phases qualificatives.

La proposition est acceptée à l'unanimité – elle est applicable à partir du 01/01/2015

II.9 - Autres compétitions 2016 :

Festival de La Rochelle : les dates ne sont pas encore confirmées ; il se déroulera en même temps que le Grand Pavois (*dates connues depuis : du 21 au 25 septembre*).

Aix-les-Bains : les compétitions s'organiseront du lundi 24 octobre au mardi 2 novembre 2016, ce qui modifie légèrement l'organisation : l'Assemblée Générale est maintenue le vendredi 28 octobre, la Coupe d'Aix se déroulera au cours du weekend et le Festival se terminera par les paires.

II.10 - Horaires épreuves multi centres

Alphonse TARANTINI, Président du Comité Dauphiné-Savoie, souhaite revoir les horaires des parties des horaires multi centres. Il souhaiterait que la deuxième partie commence à 13h30, afin que les compétiteurs puissent rentrer plus tôt chez eux.

Après échanges, il est décidé que la deuxième partie pourrait commencer à 13h45.

II.11 - Semaines de simultanés :

Un TH2 peut être organisé pour commencer la semaine des simultanés.

III – CLASSEMENT ET TOURNOIS (Jacques LACHKAR)

III.1 - Multiplex :

Jacques LACHKAR soumet une demande d'extension des possibilités de multiplex au-delà des 5 sites prévus actuellement.

Robert SPRINGER, représentant le Comité Lorrain, demande si les multiplex ne contribuent pas à la baisse de fréquentation des festivals. Jacques LACHKAR a fait un tableau (document en annexe) permettant de

suivre l'évolution de la fréquentation des festivals depuis trois ans, qui, malgré une légère baisse, reste très honorable.

Simon GRUCHOT, Président de la Commission Arbitrage, ajoute que les joueurs préfèrent venir dans les semaines de simultanés, souvent plus proches de leur domicile, dans une ambiance plus conviviale et moins impersonnelle que celle des festivals.

Robert SPRINGER demande si la FFSc s'y retrouve financièrement. Jacques LACHKAR lui répond qu'il n'y a pas toujours de lien entre le nombre de joueurs et les bénéfices réalisés.

Serge DELHOM trouve que la participation au festival de Toulouse, en multiplex avec La Seyne sur Mer et Etretat, est décevante. Il informe donc qu'il n'organisera pas de festival à Toulouse en 2016, et qu'ensuite il organisera une semaine de compétitions pour essayer d'accueillir un maximum de joueurs.

Après échanges, il est proposé de supprimer la limite de 5 centres, mais en précisant que chacun d'eux (sauf les centres Outre-Mer) doit avoir une capacité d'accueil de 50 places minimum, afin d'assurer la qualité d'organisation de la compétition.

Cette proposition est validée à l'unanimité
--

III.2 - Montant de la dotation pour les tournois dotés

Les plafonds des droits d'engagement par partie sont compris entre 7€ (pour un tournoi sans aucune dotation) et 10€ (pour un tournoi doté).

Les règles proposées concernant la dotation sont les suivantes :

- Aucune obligation de dotation si le droit d'engagement n'excède pas 7€ par partie.
- Dotation représentant au minimum respectivement 10%, 15% et 20% des droits d'engagement selon que ces droits sont de 8, 9 ou 10€ par partie.

L'organisateur peut, s'il le souhaite, attribuer une partie de la dotation par tirage au sort (50 % maximum de la dotation globale). Il est obligatoire de prévoir une dotation spécifique *au mérite* au minimum pour les 5 premiers joueurs du classement général et le premier de chaque série (ABCD confondues). En outre, les organisateurs des tournois (dotés ou non) doivent prévoir des coupes ou trophées au moins pour le premier du classement général et le premier de chaque série ainsi que pour le premier de chaque catégorie d'âge (actuellement espoirs, jeunes, vermeils, diamants).

Pourquoi abaisser le minimum requis ? Parce qu'avec le coût de la location de salle et les coûts annexes, il est quelquefois difficile d'équilibrer les comptes : le cahier des charges prévoit une dotation minimum de 30% du montant total des engagements perçus, impossible à tenir avec les droits d'engagement actuels, qu'il n'est pas envisagé d'augmenter.

Qui contrôle le montant des dotations ? Est-ce la Commission des Tournois ? Jacques LACHKAR répond que dans la pratique personne ne le fait.

Robert SPRINGER affirme qu'il a calculé que les festivals ne respectent pas le cahier des charges. Il a fait des comparaisons entre Cannes (17%) et Biarritz (24%)... Jacques LACHKAR indique que le calcul doit se faire en

intégrant également les lots communs, les tirages au sort et les trophées en plus des récompenses au mérite. Par ailleurs, les dotations à Aix ont été augmentées pour mieux approcher les 30% requis.

En conclusion, ce point semble peu clair aujourd'hui, il est donc nécessaire de le clarifier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité
--

Robert SPRINGER souhaite que les dotations « paniers garnis » soient réalisées avec des produits « sains », non frelatés...

Eglantine BORRAS pose une question concernant la possibilité d'organisation de deux championnats départementaux pour un même département, lorsque ce département est à cheval sur deux comités régionaux. Jacques LACHKAR répond que les deux comités concernés peuvent s'accorder sur la mise sur pied d'une épreuve unique. A défaut, deux championnats peuvent être organisés et deux titres attribués, un pour chaque comité ; le dégrèvement pour la redevance concerne alors les deux tournois.

IV - PROMOTION (Jacques LACHKAR, pour Daniel GUEDON, absent)

IV.1 - Point sur le partenariat avec Arcadie :

Le partenariat avec les résidences Arcadie est en train de se mettre en place. Celui-ci se fera sur 9 résidences entre avril et septembre 2015. Il est convenu de livrer des jeux et des tableaux (quand le stock de Promolettres le permettra) dans chaque résidence Arcadie, la totalité des frais engagés étant prise en charge par les Jardins d'Arcadie.

IV.2 - Nouveau partenariat avec Costa :

Celui-ci permet à tous nos licenciés de bénéficier d'une remise de 8% sur toutes les croisières sans exception, sur les tarifs publics (attention, pas de remise sur les tarifs « groupe » ou « croisières » conclus au préalable par une agence de voyage ou un tour opérateur).

Il a été également décidé de créer un évènement spécifique au mois de novembre : une croisière « initiation au Scrabble duplicate, et aux jeux de lettres » proposé à la clientèle de Costa Croisières. Cette croisière qui aura lieu du 1^{er} au 06/11 en Méditerranée disposera à bord de 4 animateurs de la FFSc chargés d'effectuer l'animation Scrabble et autres jeux de lettres.

Il n'y aura aucune compétition officielle (simultanés ou TH) durant cette semaine.

IV.3 - Point sur les animations en villages-vacances :

Les animations dans les villages-vacances vont bon train et nos partenaires sont très demandeurs d'animateurs afin d'assurer l'animation « Scrabble » dans leurs villages-vacances.

Ce secteur est vecteur de licences nouvelles, mais aussi de personnes qui découvrent avec joie le Scrabble duplicate pour probablement venir nous retrouver lorsqu'ils en auront le temps et lorsque nos clubs auront des horaires d'ouverture plus adéquats à leurs besoins.

En attendant, nous manquons de bras et c'est la raison pour laquelle Antoine Rousseau a récemment recruté de nouveaux animateurs qui sont prêts à s'impliquer après avoir suivi le séminaire de formation prévu au cours d'une journée complète. Deux séminaires ont eu lieu et nous envisageons d'en proposer un

troisième d'ici peu. Pour éviter les frais de déplacements, la FFSc prend en charge les frais d'organisation, mais pas les frais de transport. Antoine a proposé de se déplacer dans les comités qui le souhaitent pour organiser ce séminaire, à condition qu'il y ait un minimum de six participants.

Certains comités prennent en charge les frais de transport, mais d'autres ne veulent pas car ils estiment qu'il n'y a pas de retombées pour eux. Sylvie GUILLEMARD pense que les comités peuvent être gagnants car les bénévoles ainsi formés vont pouvoir faire aussi des animations dans leur comité.

Nicole COUNOTTE (Présidente Comité Côte-d'Azur) explique qu'elle n'a pas eu connaissance du choix des personnes pour le séminaire et qu'elle n'était pas d'accord sur le choix d'une personne.

Si les présidents de comité ne sont pas avertis, ils ne se sentent pas concernés. Il faut donc une meilleure coordination entre la commission promotion et les comités.

IV.4 - Les retombées des villages-vacances et des salons seniors :

Nous recueillons régulièrement des adresses de prospects qui sont mises dans une base de données « prospects ». Antoine propose d'assurer un suivi, et notamment celui des nouveaux licenciés, (Séverine GRUCHOT, indique que 207 licences ont été prises en salon et village vacances), pour que nous sachions dans quelles conditions ils ont été accueillis dans les clubs. Il propose également d'assurer ce suivi en relation directe avec les présidents de clubs géographiquement concernés.

Robert SPRINGER demande si on a un suivi de ces prises de licences, et quel en est le coût pour la FFSc. Jacques LACHKAR lui répond qu'il n'y a pas d'autre coût que la fourniture de matériel. Pour les salons, le coût de location de stand dans le cadre du partenariat est de 3 000 € pour les trois salons majeurs (alors que le tarif public est de l'ordre de 22000 €).

Pour ce qui concerne les adresses des prospects, il a été décidé de n'enregistrer que les adresses des personnes ayant participé à une animation « Scrabble » soit en village-vacances, soit sur le stand d'un salon.

Le tirage au sort de quelques lots (dotations non utilisées des festivals fédéraux) est maintenu en fin de saison vers le mois d'octobre.

Il a été, par contre, décidé de mettre fin aux « tombolas » sur les stands où nous nous sommes aperçus que bon nombre de personnes remplissaient un bulletin uniquement dans l'espoir de gagner quelque chose et sans aucun attrait particulier pour le Scrabble.

Anne ALBINI (Comité Franche-Comté), s'étonne qu'une proposition du Nouvel Observateur -300 € pour faire de la promo du Scrabble sur tout le ¼ Est de la France- ait reçu une réponse négative de Géraldine, expliquant que la FFSc n'a pas les moyens de payer cette publication.

Jacques LACHKAR n'a pas été mis au courant de cette offre. Il va la reprendre pour y donner suite.

Robert SPRINGER reparle du peu d'impact des actions de recrutement par rapport à ce qui devrait être fait en vendant une licence pour chaque Duplitop, en particulier aux animateurs des clubs non affiliés, et qui avait été fait jusqu'en 2011. Jacques LACHKAR ne donne pas suite à cette question qui a été longuement évoquée en AG (cf. CR de cette AG, pages 10 et 11).

V - POINT SUR LES PROJETS DE LA FISF (Jacques LACHKAR et Michelle COHARD)

V.1 - Proposition de modification du Règlement International :

Cette proposition :

- évite de reprendre entièrement les articles 4 et 5 du règlement et constitue donc une modification facile à appréhender par les arbitres confirmés puisqu'elle ne remet pas en cause les autres articles ;
- simplifie la tâche de l'arbitre qui est confronté à seulement trois situations, et dont le jugement répond à un principe général très simple :
 - * aucune erreur sur le bulletin = bulletin validé
 - * une erreur sur le bulletin = avertissement (si l'erreur porte sur le score) ou pénalité de 5 points (si l'erreur porte sur le référencement)
 - * deux erreurs sur le bulletin (score ET référencement) = zéro
- supprime le casse-tête lié à l'interprétation des décalages ;
- conserve la prééminence de la référence sur le score (la référence est prise en compte prioritairement et l'erreur de référence est sanctionnée plus lourdement que l'erreur de score) ;
- est plus proche de l'esprit du jeu et ne comportera que de rarissimes cas ambigus (**certainement moins qu'aujourd'hui** avec les décalages !) ; elle ferme également la porte aux tentatives de jouer sur plusieurs tableaux ;

La mise en place d'une nouvelle fonctionnalité de DupliTop permettant à l'arbitre de visualiser immédiatement les emplacements possibles pour un score donné, en cas d'absence ou d'erreur de référence, est un corollaire de l'évolution du texte en ce sens.

Les modifications proposées (visibles dans le document ci-après, qui part de la version actuelle) ne portent que sur l'article 5.3 du règlement actuel ; elles entraînent simplement la suppression automatique de deux phrases, l'une dans le 5.2, l'autre dans le 5.4.

Si ce projet est adopté, il conviendra de préparer quelques exemples pour la formation des arbitres.

5.2 - Manquements dont la sanction est un avertissement :

- Absence de score ou erreur de calcul des points du mot joué mais dont la référence par lettres de raccord ou la référence alphanumérique est correctement indiquée.
- Au premier coup, le joueur obtient le score qui correspond au placement le plus avantageux du mot qu'il a joué ; si le score revendiqué est possible, il ne reçoit pas d'avertissement ; si le score est absent ou impossible, il reçoit un avertissement.
- À partir du deuxième coup (sauf si le mot joué au premier coup ne comporte que deux lettres), raccord de deux lettres au lieu de trois.
- ~~À partir du deuxième coup, raccord erroné ne différant d'un raccord correct que par l'omission ou la modification d'une lettre, ou encore par l'inversion de deux lettres consécutives. Le raccord correct doit cependant être composé de trois lettres consécutives ou plus faisant partie d'un même mot déjà placé. (ceci relève du 5.3, référence erronée ou absente)~~
- Absence, dans un mot joué, d'un cercle autour de la lettre dont le joker tient lieu, sauf si le joker est déjà posé sur la grille.
- Encerclement dans le mot joué d'une autre lettre que celle dont le joker tient lieu.
- Remise d'un bulletin de jeu sur lequel l'indication alphanumérique ou le sens dans lequel est écrit le mot joué sont inversés ; au cas où le mot peut être joué horizontalement ou verticalement à partir de la case indiquée et en cas d'erreur de score, le score minimal est attribué.

- Présentation du bulletin de jeu rendant sa lecture difficile (ratures, rédaction en travers, mots rayés et repris, signes divers...).
- Motif disciplinaire.

5.3 - Manquements dont la sanction est une pénalité de 5 points

- À partir du deuxième coup, tout bulletin de jeu pour lequel le référencement est ~~décalé d'une case~~ (verticalement, horizontalement ou diagonalement) par rapport à ce qu'il devrait être **erroné ou absent** à condition que :
 - le mot joué soit écrit en entier ;
 - le score ~~soit exactement celui de la solution correctement référencée~~ **corresponde à un emplacement valable du mot joué, et ce dans le même sens que celui où il est écrit sur le bulletin.**

~~Toutefois, si l'arbitre (le double arbitre) estime qu'il ne s'agit pas d'un décalage involontaire (tentative de jouer sur deux tableaux, cas spécial ou ambigu, ...), il peut soumettre le bulletin à la commission d'arbitrage.~~

Deux cas d'ambiguïté peuvent se présenter :

** Mot techniquement jouable à plusieurs emplacements sur la grille, dans le même sens et pour le même score ;*

** Référence portée sur le bulletin erronée, mais correspondant à un placement techniquement possible.*

L'arbitre (ou le double-arbitre), dès qu'il estime que cela crée un doute sur l'emplacement réellement retenu par le joueur (tentative de jouer sur deux tableaux, cas spécial ou ambigu, ...), doit sanctionner le bulletin d'un zéro et le soumettre à la commission d'arbitrage, qui tranchera entre le zéro et la pénalité.

(nota : il faut prévoir sur le bulletin d'avertissement une case "bulletin soumis à la commission")

- À partir du deuxième coup, absence **ou modification** sur le bulletin de la dernière lettre du mot joué si celle-ci est déjà sur la grille, à condition que le score corresponde au mot écrit en entier.

5.4 - Manquements dont la sanction est la nullité

- Absence de remise de bulletin de jeu.
- Remise d'un unique bulletin de jeu vierge.
- Remise de plusieurs bulletins de jeu non vierges.
- Remise d'un bulletin de jeu écrit après la fin du coup.
- Échange de bulletin de jeu après la fin du coup.
- Remise d'un bulletin de jeu sur lequel le mot joué :
 - ne peut être formé à partir des lettres du tirage ;
 - n'est pas écrit en entier alors qu'il devrait l'être ;
 - ~~n'est pas raccordé ou référencé correctement, sauf si les deux modes de référence sont utilisés (voir 4.4) ;~~ **(ceci relève du 5.3, référence erronée ou absente)**
 - ne répond pas aux prescriptions d'admissibilité ; il en est de même pour le ou les mots formés ou modifiés par l'adjonction d'une ou de plusieurs lettres à des mots déjà placés sur la grille ;
 - est illisible.
- Remise d'un bulletin de jeu sur lequel l'indication alphanumérique et le sens dans lequel est écrit le mot joué sont inversés (sauf dans le cas de la pose sur la grille d'une seule lettre formant simultanément un mot horizontal et vertical).
- Remise d'un bulletin de jeu sur lequel la référence est illisible **(ceci peut aussi relever du 5.3).**

- *Motif disciplinaire grave.*

Nicolas THOMAS (Président Comité Ile de France Nord), aimerait pouvoir échanger, dans les multiplex, des avis concernant les coups difficiles entre les responsables des divers centres, pour avoir la même conduite, puisque tous les résultats sont imbriqués. Quels moyens utiliser : le livre d'or ?, les commentaires de la partie ?, autre ?

Le système pourrait effectivement être amélioré...

Le projet de règlement sera soumis à la FISF à Louvain et, s'il est adopté, sera donc applicable plus tard. Pour septembre, les délais paraissent trop courts pour le mettre en application, mais c'est envisageable pour le 1^{er} janvier 2016.

V.2 - Représentation de la FFSc à LOUVAIN

C'est Marie-Odile PANAU qui représentera la FFSc à Louvain et qui transmettra la position du CA sur les différents points abordés.

- Réforme du règlement : consensus autour de la proposition ci-dessus ;
- Contribution financière éventuelle : la FISF fait face à une diminution des redevances Larousse pour l'ODS, ce qui fragilise son budget. La question d'une redevance, sous une forme ou une autre, se posera sans doute à nouveau tôt ou tard. Mais il n'y a pas à ce jour de projet d'utilisation des fonds qui seraient versés, comme Jacques LACHKAR l'avait demandé précédemment. Pour rappel, la FFSc contribue déjà beaucoup au budget de la FISF (différentes redevances pour environ 30 000 €).

Si une nouvelle redevance est demandée par la FISF, la décision sera soumise au vote d'un prochain CA de la FFSc et sera nécessairement liée à l'utilisation prévue des fonds en question.

Ce positionnement de la FFSc par rapport à la FISF est adopté à l'unanimité
--

VI – POINT FINANCIER (Sylvie GUILLEMARD)

Sylvie informe l'assistance qu'elle ne donnera pas de chiffres, car en milieu de saison, elle n'a pas assez d'éléments, mais seulement des « tendances ». D'autre part, il est difficile de faire un point précis, car beaucoup d'éléments sont pris en compte seulement en fin d'exercice.

VI.1 - Activité Scrabble :

- Festivals : La fréquentation par centre apparaît dans le tableau réalisé par Jacques. On constate une légère baisse par rapport à l'année dernière en ce qui concerne toutes les compétitions, surtout pour Aix (trop proche du Championnat du Monde ?) et Cannes. Cette baisse est estimée à environ 2000 €. Cependant, les charges sont moins importantes et de ce fait, l'excédent réalisé à Cannes est supérieur aux autres années.

- Tournois homologués : c'est un peu tôt pour faire un bilan car il y en a encore beaucoup à venir.
- Simultanés permanents : les rentrées se font progressivement

VI.2 - Charges de structure - Intendance et personnel

- Intendance :

Les différents postes sont presque tous clos : les achats par exemple, les dépenses mensuelles (téléphone, affranchissement, etc.).

En ce qui concerne le téléphone, Sylvie a constaté un double paiement de contrat depuis plus d'un an (voire 2...) après recherches et réclamations, elle a obtenu un avoir de 9 000 € (dossier en cours).

Autres actions en cours : la révision des contrats de location du matériel Orange ; le coût de fonctionnement est raisonnable mais pas celui de la location.

- Personnel :

On a constaté de grosses dépenses en 2014 (paiement de congés non pris, d'heures supplémentaires, de récupérations,...) ces problèmes ne se sont pas présentés jusqu'à présent cette année. On envisage la fermeture du Siège deux à trois semaines en été pour que tous les salariés puissent épurer une partie de leurs congés antérieurs non pris.

- Vie associative :

Il s'agit des frais de fonctionnement (BD, CA, etc.). En ce qui concerne ce CA délocalisé, il faudra faire un comparatif de coûts pour savoir si cette action est plus ou moins onéreuse que lorsque les CA se déroulent à Paris. Il faut tenir compte de toutes les dépenses : salle, frais d'hôtel, prix du repas commun, etc. Les frais de déplacement sont partagés entre le Comité représenté et la FFSc.

Simone WINCKEL (Présidente du Comité Bourgogne) fait remarquer que faire le CA à Toulouse la pénalise particulièrement, puisqu'elle est obligée de se déplacer pendant trois jours, au lieu d'une seule journée lorsque le CA se tient à Paris.

Le fait de se rendre dans différents comités permet de réguler l'éloignement et donc les conditions de déplacement. Par ailleurs, c'est plutôt sympathique d'être accueillis dans d'autres lieux. ! Sylvie invite les membres du CA à donner leurs impressions sur cette nouveauté, les difficultés rencontrées, etc. et rappelle que le prochain CA se déroulera à Paris, en octobre.

- Actions :

Sylvie n'a pas tous les bilans financiers, notamment ceux des commissions importantes.

Sylvie précise également qu'elle va régulièrement à Marseille vérifier les comptes et voir les factures. La rigueur dans les comptes et les économies qui peuvent être réalisées permettent d'envisager d'autres dépenses selon les besoins. L'objectif n'est pas de faire un excédent très important, mais d'utiliser les ressources au service de tous les licenciés.

Concernant PROMOLETTRES, une avance de trésorerie de 50 K€ a été accordée par la FFSc pour faire le joint avec la période favorable liée à la vente des produits ODS7. Cette avance sera remboursée rapidement. Un lissage des rentrées de PROMOLETTRES pourrait être obtenu à l'avenir en transformant l'achat de Duplitop en abonnement annuel, ce qui apparaît comme une solution intéressante, mais à étudier de plus près sur le plan technique.

VII – POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SIEGE (Marie-Odile PANAU)

Le Bureau Directeur, lors de sa réunion du 30 avril 2015, a donné délégation à Marie-Odile PANAU pour représenter le Président auprès des permanents (signature des congés par exemple).

Suivi des horaires et gestion des temps :

- Des documents ont été mis en place pour que chaque salarié puisse faire un relevé de ses horaires (écarts entre prévisionnel et réel) tel que le prévoit la législation ;
- Les variables de paie sont validées chaque mois avant envoi pour traitement.

Point sur le travail réalisé par Antoine ROUSSEAU, dans le cadre de sa formation :

- beaucoup de visites de clubs non affiliés mais une seule création de club dans le comité (D32, 10 licenciés, organisation de simultanés en mars et en juin et 600€ de jeux vendus pour Promolettres),
- 1 club en cours de création à Paris 7^e pour juillet avec salle gratuite ; ce club veut absolument l'appui de la FFSc pour « ne pas mal faire ».

Par la suite, Antoine s'orientera uniquement vers les endroits où il n'existe pas de clubs, car il est trop difficile de déloger les vieilles habitudes des clubs non affiliés déjà existants.

Il a réalisé un travail important de communication pour le Championnat de France à Tours et les retombées « médias » sont satisfaisantes, même si elles sont plutôt locales. Il espère les mêmes pour la Finale du Concours Scolaire le 6 juin à Paris et pourquoi pas pour le Championnat Scolaire à Reims.

Géraldine GUILLAUME souhaite faire une formation pour obtenir une licence pro, métiers de l'édition, conception graphique multimédia, dispensée par l'université de Rennes du 14 septembre 2015 au 20 mai 2016, soit 34 semaines à temps complet. Elle a fait une demande de CIF pour la prise en charge du coût de sa formation et de son remplacement. Elle saura en juin, si son dossier est accepté.

VIII – POINT DNSJS (Marie-Claude DEROSNE)

VIII.1 - Renouvellement de la convention

Cette nouvelle convention est en cours de signature avec une demande d'amendement concernant la mise à disposition gratuite des kits.

Les nouveautés par rapport au texte précédent sont les suivantes :

- Intégration du Scrabble en fin de cycle 1 et début de cycle 2,
- Développement prioritaire en ZEP.

VIII.2 - Point sur les clubs et licences

Le nombre de clubs jeunes et scolaires est stable (423 actuellement).

Par contre, les licences jeunes sont en diminution par rapport à l'état des licences à la même période l'an dernier (701 contre 866).

Présentation enquête sur les licences <18 ans et espoirs.

Marie-Claude DEROSNE a fait cette enquête qui concerne l'année 2013-2014, pour savoir par quel moyen ils sont arrivés au scrabble et s'il y a eu d'autres licences prises. (cf. tableau en annexe)

- Pour les « jeunes », il y a eu 590 réponses sur 890 licenciés.

Les deux modes de recrutement les plus fréquents sont les clubs scolaires et le concours de Scrabble scolaire. En ce qui concerne les licences « satellite » : on en dénombre 16 pour des adultes et 12 pour des moins de 25 ans.

Ceux qui continuent (notamment le Championnat de France) sont issus du concours ; c'est un très bon moyen de détection de la « future élite ».

- Pour les « espoirs », il y a eu 36 réponses sur 97 licenciés.

Les modes de recrutement sont différents : la famille est essentiellement à l'origine de leur pratique du jeu, mais aussi les clubs scolaires et internet. On dénombre 25 licences satellites pour les 36 réponses obtenues, d'où l'intérêt de nous mobiliser sur des actions comme les Scrabblivores.

VIII.3 - Principaux temps forts de la saison

- Les CDF J&S : très belle édition à Reims cette année. Les comités U et D pressentis pour l'organisation des éditions 2016 et 2017 se désistent. La Franche-Comté serait candidate pour 2016, un appel à candidature est lancé pour 2017.
- Le concours de Scrabble Scolaire : pour la première fois depuis la mise en place de ce concours au niveau national, on note une légère baisse de participation à la phase initiale (feuille de jeu), qui touche surtout les collèges, mais par contre une nette augmentation du nombre d'enfants initiés au travers des finales locales (4000 enfants contre 3800 l'an dernier).
La finale est prévue le 6 juin pour 100 jeunes, au lycée Buffon à Paris : ce sera une journée festive avec des animations ludiques proposées par divers partenaires, une buvette tenue par les « espoirs », et un programme touristique en option pour le week-end. Importance de la communication à faire autour de cet événement.
- Les Scrabblivores : la participation cette année est en hausse mais reste malgré tout décevante (huit établissements participants contre quatre l'an dernier, 79 jeunes contre 54).
Ca marche là où l'animateur fait partie de l'établissement (élève, professeur). C'est cette population de nos licenciés qu'il faudrait identifier et motiver.

VIII.4 - Réflexion sur Scrabblorama Jeunes

On remarque un essoufflement du « rédac' chef » (le 1^{er} n° de la saison n'est pas paru). La DNSJS a retenu l'idée d'éditer un seul numéro « collector » par an, retraçant les principaux événements de la saison (format à définir). Ce numéro paraîtrait en fin de saison (début juin) et pourrait être ainsi envoyé en même temps que le cahier jeux de façon à limiter les coûts.

Une réflexion est à mener sur la mise en place, en complément, d'une newsletter « jeunes » ou une page FACEBOOK qui permettrait de coller à l'actualité.

VIII.5 - VTF

Un partenariat s'est noué entre la DNSJS et l'organisme de vacances VTF, qui souhaite intégrer le Scrabble dans le programme de séjours de classes. Deux semaines tests sont programmées en octobre 2015.

Robert SPRINGER pose une question sur l'absence de la mention MP (pour Mini-Poussins) au classement des poussins du CdF J&S pour les rares mini-poussins qualifiés, clairement désireux, ainsi que leurs parents, de savoir où ils se situent par rapport à leurs camarades/adversaires du même âge, même s'il n'y a pas de titre MP. Il estime que supprimer cette catégorie, la solution évoquée par la présidente, n'en est pas une et pénalise les intéressés. Marie-Claude DEROSNE fait observer que d'une part les MP ne forment pas une catégorie, et d'autre part sont très peu nombreux (2 en tout et pour tout au CdF J&S).

IX - Point DNSC (Pierre NABAT pour Jean-François HIMBER)

Pierre NABAT distribue à l'assistance un courrier émanant de Jean-François HIMBER concernant un projet de réunion-débat sur la place du Scrabble classique à la FFSc, qui se fera à Vichy le jeudi 14 mai à 19h00 (cf. document en annexe).

Jean-Guy MAUDET s'interroge sur le côté « préjugés sectaires » mentionné dans le courrier. Il dit ne pas avoir de préjugés, mais n'a pas de joueurs intéressés, donc comment faire un état des lieux ?

Nicole COUNOTTE précise que pour qu'une activité fonctionne, il faut qu'elle soit animée par des personnes passionnées, quel que soit le type d'activité choisi.

X - Mise en place du portail grand public pour le site Internet (Jean-Pierre MALFOIS et Jacques LACHKAR)

La mise en place de ce portail était l'un des points abordés dans le programme de l'équipe actuelle. Le contenu en est maintenant défini et prêt à être programmé.

Le projet est de sous-traiter la création de ce portail à quelqu'un qui ait les compétences voulues et qui soit aussi scrabbleur. Maxime BESSON a fait une proposition qui s'élève à 13 000 € TTC (il n'y a pas de TVA car il est auto-entrepreneur). Il compte environ six mois de travail pour finaliser le projet.

Il s'agit d'une dépense d'investissement, non prévue au budget. L'accord du CA est donc nécessaire avant de pouvoir lancer les travaux.

Sylvie GUILLEMARD demande si l'on connaît d'autres personnes qui pourraient faire une estimation de temps (et donc de coût) pour comparer les offres qui seraient faites. Arnaud DORE pourrait être consulté.

La création du portail grand public pour le site internet est adoptée à l'unanimité moins une abstention

(depuis lors le projet a été amendé et sa réalisation confiée à Maxime Besson, pour un budget révisé qui se monte finalement à 8750 €).

XI - Point sur DupliTop et la prestation Pixel (Jean-Pierre MALFOIS et Jacques LACHKAR).

Comme cela a déjà été dit, les travaux de réécriture complète du logiciel par Patrice et Adrien sont indispensables, car l'outil de développement utilisé par Jean-Michel GUIZARD est obsolète par rapport à ce que l'on utilise aujourd'hui.

Ces travaux avancent mais ils ont pris du retard par rapport au calendrier initialement prévu. Le temps de travail pour Patrice et Adrien a été sous-estimé et ils doivent également faire face à des tâches quotidiennes récurrentes et incontournables, tâches très prenantes.

Prestation PIXEL : il s'agit de l'intégration de SIGLES TOURNOIS dans arbitrage DUPLITOP

Une importante préparation a été faite en amont par un groupe de travail « SIGLES » pour faire un cahier des charges très complet.

Etat des lieux : la prestation PIXEL a pris du retard (pour mémoire : recherche d'un prestataire en mai – choix de PIXEL en octobre) mais est maintenant presque achevée. Leur cahier des charges était incomplet, il a donc été nécessaire de passer du temps à compléter puis à réécrire un document relayant la commande. Jean-Pierre MALFOIS a laissé le travail se faire à son rythme, à cause du retard pris en interne, et pour que la garantie (18 mois après la dernière livraison) laisse le temps de faire tous les tests d'utilisation nécessaires avant la mise en service réelle. Cette garantie devrait courir à compter de fin juin vraisemblablement jusqu'à fin 2016.

Un groupe de testeurs sera mis en place (20 à 30 personnes) début 2016.

Le module arbitrage avec SIGLES TOURNOIS intégré sera mis en place pour septembre 2016, à moindre coût pour les arbitres (*cette mise à jour sera soit gratuite, soit facturée 10€ au maximum*).

Le nouveau logiciel complet, réécrit et amélioré, ne pourra être disponible avant 18 mois voire deux ans. Il est donc nécessaire de prévoir une mise à jour "ODS 7" du logiciel actuel, dont le coût sera de 40 € et qui restera valable pendant les quatre ans correspondant à la durée de vie de l'ODS 7. Cette mise à jour (réalisable par Internet) sera disponible au cours de l'été 2015.

Robert SPRINGER signale que les utilisateurs « tiquaient » sur le coût de la mise à jour. Sylvie GUILLEMARD précise que comparé à l'achat d'un nouvel ODS, ce n'est pas trop cher.

DUPLITOP appartenait jusqu'à présent à PROMOLETTRES : la vente a été effectuée par Jean-Michel Guizard avec un versement initial et des versements annuels, qui se terminent en juin 2015. Théoriquement, PROMOLETTRES aurait donc pu vendre ce logiciel librement, or il est évidemment important pour la FFSc de maîtriser entièrement la propriété de son logiciel d'arbitrage.

Il a donc été convenu que PROMOLETTRES cède (à titre gratuit) la propriété du logiciel DUPLITOP à la FFSc, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour compenser le travail réalisé par les informaticiens, financé par la FFSc tout comme la prestation PIXEL.

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra à PARIS, **le samedi 10 octobre 2015.**